

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration

Séance du 15 novembre 2007

Délibération n°2007-6

Approbation de la décision modificative budgétaire n°1 de 2007

Sur présentation du directeur de l'établissement et de l'Agent comptable, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative budgétaire n°1 de l'exercice 2007.



Le Président